

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Eric DIARD - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DTUP 004-302/11/BC**

**■ Approbation d'une convention pour la valorisation des assises de tramway.  
MMT 11/6395/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de l'allongement des rames de 32.5 m à 42.5 m et de leurs aménagements complémentaires il est prévu de changer les assises composites des sièges voyageurs et d'installer des barres de préhension supplémentaires pour améliorer le confort et la sécurité des voyageurs.

L'opération d'allongement et d'aménagements complémentaires des rames ayant débuté en août 2010, les anciennes assises sont actuellement stockées à la RTM dans l'attente de la validation d'une solution satisfaisante de valorisation de ces déchets.

L'entreprise La Serrurerie de la Parette, sise Quartier Les Caniers, à Roquefort la Bédoule qui avait fourni les assises en question, propose de les reprendre en vue de leur attribution à titre gratuit auprès des associations ou d'organismes de formation à vocation artistique ou d'apprentissage.

Signé le 8 Juillet 2011  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2011

C'est cette même entreprise qui fabriquera et livrera les nouvelles assises dans le cadre du marché d'allongement et d'aménagement complémentaire des rames, ce qui permettra un déstockage concomitant des assises déposées, en vue de leur valorisation.

Cette opération qui a débuté en août 2010 s'achèvera en 2012, 26 rames étant concernées par les travaux d'allongement et d'aménagements complémentaires des rames.

L'entreprise La Serrurerie de la Parette ayant proposé de se charger de cette valorisation, il est nécessaire de prévoir le dispositif contractuel relatif aux conditions de mise en œuvre, à titre gratuit, de celle-ci.

Le projet de convention soumis à approbation prévoit à cet égard :

- l'enlèvement et le stockage gratuit de ces assises par l'entreprise
- la fourniture gratuite de ces assises aux associations et organismes de formation à vocation artistique ou d'apprentissage qui en formuleraient la demande
- Le recyclage pour les assises qui ne trouveraient pas preneurs.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération DTUP 016-1188/09/CC du 26 mars 2009 approuvant l'affectation de l'Autorisation de Programme pour l'acquisition des modules d'extension des rames du Tramway ;
- La délibération DTUP 004-1277/09/BC du 11 mai 2009, approuvant la passation de l'avenant n°11 au marché n°04/078 ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Que dans le cadre de l'opération d'allongement et d'aménagements complémentaires des rames de tramway, 1092 assises composites vont être déposées des sièges passagers des rames courtes et remplacées par de nouvelles assises dont l'ergonomie est plus adaptée, à l'occasion des opérations d'allongement et d'aménagements complémentaires des rames;
- Qu'il apparaît dès lors intéressant de mettre en œuvre une solution de valorisation des assises composites déposées des sièges voyageurs des rames courtes.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'entreprise la Serrurerie de la Parette.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI